

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 1^{er} juillet 2021

heure de début de séance : 17 heures 00

heure de fin de séance : 21 heures 00

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Pierre FOURNIER	Proviseur
Secrétaire de séance	Julien MANRESA	Professeur

Nombre de membres présents : 17

Quorum : **Atteint**

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 27 mai 2021 est *approuvé* [X]
refusé []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)	1	
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions		
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)	1	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...		
IX	Formation continue. GRETA	1	
X	Associations en milieu scolaire		
XI			
XII	Questions Diverses	3	
Tous les documents afférents aux votes ont été envoyés avec la convocation			
TOTAL		5	

Le 13 juillet 2021

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>

Transmission à l'Inspecteur d'Académie
 le :

Transmission au Recteur
 le

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du
JEUDI 1^{er} JUILLET 2021**

sous la présidence de : Pierre FOURNIER

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement :	Pierre FOURNIER	X		
- Adjoint :	François LE ROHELLEC	X		
- Gestionnaire :	Rodolphe FEVRE	X		
- Conseiller Principal d'Education :	Bénédicte DIAZ	X		
- Chef des travaux :	Françoise VAISSE	X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement :	1 – Dolorès ROQUE			X
	2- René MORENO		X	
- de la commune siège :	1 – Elisabeth PISSARO			X
- du groupe de communes	1 – C. THOMAS			X
- qualifiées	1 –Philippe PUJAS –Directeur IUT			X
	2 -			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 –	Clément GRENET	X		
2 –	Claudine DARS DENISE représentée par Mme TARAYRE	X		
3 –	Eric MEJEAN	X		
4 –	Sylvie ARCHIMBEAU représentée par Mme PETIT	X		
5 –	Pierre PRIM			X
6 –	M'Hamed BEN AMAR	X		
7 –	Julien MANRESA	X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 –	Nathalie COUROUT	X		
2 –	Jean Luc SALINAS	X		
3 –	Bernard GIRAUDON	X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Alima HAMMOU	X		
	2 – Alain LEFEBVRE			X
	3 – Zolika BRAFMAN			X
	4 – Judith TORTI			X
	5 – Soria BENCHENNOUF représentée par Mme ROSE	X		
	6 –			
	7 -			
- élèves	1 –Cloé BALDERAS		X	
	2 – Oussama SAOUD		X	
	3 – Raphaël THIBAUT		X	
	4 – Sarah TEBSI		X	
	5 – Bastien CALABRO		X	
MEMBRES INVITES				
	Laurent CAMBON – Proviseur adjoint	X		

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 1-7-2021
- N° de séance : 6

Chapitre : II

Affaires financières

Concessions de logements

Présentation par M. Fèvre. Tous les logements sont occupés. 16 personnels logés.

Adopté à l'unanimité.

Conventions et contrats

Souhait d'une mise en place d'une ligne budgétaire pour des gratifications à destination des personnels (départs, retraites, ...).

Adopté à l'unanimité.

Tarifs

Présentation des tarifs de la restauration ainsi que de la carte des vins, bar, ... par M. Fèvre.

M. Méjean demande qui choisit les domaines pour les vins ?

M. Fournier : Les enseignants.

M. Fournier remercie le DDFPT hôtellerie pour son travail sur la carte.

Adopté à l'unanimité.

Conventions avec les clubs de foot et rugby

Présentation par M. Fournier (lecture de la convention). Il s'agit de prêts de locaux (gratuité) les vendredis soirs et dimanches soirs. Les clubs s'occupent du reste (nourriture, ...).

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 1-7-2021
- N° de séance : 6

Chapitre : IX

GRETA

Sorties d'inventaire GRETA

Pour un montant total d'environ 46000€. Cela concerne des locaux préfabriqués, des vieux matériels informatiques, ...
Adopté à l'unanimité.

Adhésion du lycée de Gignac au GRETA

Soumise au vote.
Adopté à l'unanimité.

Réajustement du cadre d'emploi

Présentation par M. Fournier des différentes situations personnelles avec justification des choix opérés.
Présentation par M. Fèvre des problèmes posés par le logiciel Opéra.
Mme Diaz regrette d'apprendre le remplacement de Mme Diallo si tardivement dans l'année (cf. la recherche d'un remplaçant).
Adopté à l'unanimité.

IFFCA

Présentation par M. Fèvre de ce que sont les IFFCA, à savoir des indemnités versées aux personnels de direction, comptable, gestion, ... en lien avec les formations dispensées par les établissements d'accueil du GRETA.
Description par M. Fournier du cas particulier des indemnités des DDFPT.
Adopté à l'unanimité.

Règlement des apprentis

Présentation par M. Fèvre.
Suite à l'intervention de M. Giraudon, précision par M. Le Rohellec sur l'application du règlement intérieur concernant les apprentis, au lycée et en entreprises.
Rajout de la partie sanctions disciplinaires.
Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 1-7-2021
- N° de séance : 6

Chapitre : VIII

Pédagogie, vie scolaire, projets...

PIAL

Présentation par M. Fournier. Le lycée a été désigné comme tête de PIAL ce qui signifie responsable des AESH. La mission consiste en une prise en charge des parents, gérer des soucis spécifiques, mettre en œuvre les EDT des AESH, contrôle des absences et des remplacements, ...

M. Grenet : il y a des IMP qui ont disparu dans les PIAL actuelles.

M. Le Rohellec : Tout ce qui vient d'être dit, le lycée le fait déjà (gestion quotidienne, ...). Rajout de précisions.

M. Fournier : souhait de détacher un personnel AESH expérimenté, volontaire et rémunéré pour assurer la coordination des AESH.

Dépôt d'une motion de la liste Ensemble concernant l'implantation du PIAL (annexe).

Modification du RI

Présentation par M. Fournier.

Première modification concernant les classes de troisième en lien avec la non utilisation du téléphone portable dans le lycée.

Une abstention. Adopté.

Deuxième modification concernant les autres classes du lycée en lien avec la non utilisation du téléphone portable en cours.

Une abstention. Adopté

Bilans

M. Fournier a évoqué l'ensemble des bilans transmis.

M. Fournier remercie plus particulièrement les infirmières scolaires pour leur forte implication en lien avec l'épidémie de covid 19. Il signale que sans leur fort engagement, de nombreux cas supplémentaires de covid auraient pu voir le jour au sein du lycée.

DHG

Présentation de deux DHG différentes : l'une en comptant une 17^e classe de seconde, l'autre sans la compter.

Une abstention. Les deux DHG sont adoptées.

Protocole EPS

Présentation par M. Manresa de l'activité ponting (ou saut pendulaire) dans le cadre de l'AS du lycée.

Clarification de quelques points, notamment en termes de sécurité.

Le protocole de sécurité ponting est adopté à l'unanimité.

Stages

Présentation par M. Fournier de l'idée de stages en fin de seconde pour les élèves volontaires.

M. Grenet fait remonter les interrogations des collègues sur ce sujet. Il expose la proposition de détacher 3 ou 4 collègues volontaires qui s'occuperaient du suivi des stages, contre une décharge des missions de jury et surveillance.

M. Le Rohellec : on peut essayer. C'est faisable en interne.

Possibilité pour des élèves de seconde de partir en stage de découverte en fin d'année (deux semaines) aux conditions énoncées par M. Grenet.

Adopté à l'unanimité.

Sorties, projets culturels, voyages

Présentation rapide par M. Fournier de chacun des projets recensés pour l'année 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

Chiffres

Présentation par M. Fournier.

2682 élèves au total (LP + LGT) prévus à la rentrée 2021, soit environ 200 élèves de plus que l'an dernier.

Taux de redoublement en seconde : 10,61%.

Taux de redoublement en première : 2,53%.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 1-7-2021
- *N° de séance* : 6

Chapitre : II

Bâtiments, Travaux

Présentation par M. Fèvre. Ouverture théorique du bâtiment 1 dès le 10 juillet 2021. Le 23 août, ouverture pour le personnel.
Enlèvement des Algécos : fin juillet.
Présentation par M. Fournier. Le chantier va durer tout l'été.
Plus de nouvelles pour la chaufferie.
Concernant le parking, il faudra la carte d'entrée région pour les personnels.
CDI : ça avance. L'objectif est la livraison fin août.
Concernant le bâtiment 2, maintien du bâtiment en l'état. Mais avec quelques ajouts (salles supplémentaires).
Concernant le bâtiment 3, rénovation (peut-être) d'un quart d'aile du B3. Proposition de l'inscrire dans le cadre de la rénovation globale du lycée.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 1-7-2021
- N° de séance : 6

Chapitre : XII

Questions diverses

1) M. Giraudon demande si l'on peut modifier les EDT des élèves pour mieux répartir les passages à la cantine.
M. Fournier : Oui.

2) Question diverse de M. Jalby : est-il possible d'ajouter une ligne « section sportive » sur le bulletin scolaire ?
M. Fournier : Pas d'opposition à la créer.

3) Question de la liste Ensemble qui souhaite obtenir plus d'informations sur la nouvelle ULIS.

Comme M. le DASEN nous l'a confirmé lors de sa venue, à la rentrée prochaine le lycée devrait accueillir une nouvelle Ulis. La liste Ensemble souhaiterait avoir des informations concernant son ouverture. Dans le détail nous aimerions obtenir les réponses aux questions suivantes :

Quels moyens horaires et humain sont donnés au lycée pour l'ouverture de cette Ulis ?

Est-ce une Ulis sas ?

Qui assurera le rôle de coordonnateur de l'Ulis ? Ce rôle nécessitant un travail supplémentaire le coordonnateur sera-t-il déchargé ou indemniser ?

Combien d'élèves seront inscrits dans cette unité ?

M. Fournier : lecture de sa réponse écrite :

Sur la forme :

A la rentrée 2020, j'ai été alerté par la situation spécifique des élèves de la section PSR APR, et sur les affectations dans l'ULIS de Jean MOULIN. Les personnels ont relayé le fait qu'ils demandaient une aide supplémentaire, et une nouvelle ULIS pour décharger l'ULIS actuelle. Je suis intervenu pour obtenir cette seconde section ULIS, que j'ai obtenu, comme vous l'a confirmé le DASEN.

Sur le fond :

Le poste d'ULIS n'a pas été pourvu au premier mouvement. Il n'est pas possible de travailler pour l'instant avec le personnel pour l'organisation. Pour le reste, pas d'autres moyens ne seront affectés. Chaque titulaire est coordonnateur ULIS, et touche une indemnité correspondante. Pour une ULIS SAS, il faudra faire un projet l'an prochain, les affectations ULIS étant malheureusement faites largement en amont de la décision de création de l'ULIS. Nous aurons donc deux ULIS, et les personnels ULIS s'entendront à la rentrée pour se répartir les élèves et ceux de Mermoz. On peut d'ailleurs proposer une implantation de ce second poste au lycée Mermoz, tout au moins pour un an.

Par ailleurs, l'établissement est désormais support d'un PIAL, qui renforce l'aspect inclusif.

4) Question de la liste Ensemble sur la mixité des publics en section professionnelle.

Depuis la création des lycées des métiers, les SEP vont être amenées à accueillir de plus en plus d'apprentis qui devront cohabiter dans des classes avec des élèves en formation initiale : c'est le projet de mixité des publics, qui soulève un certain nombre de questions en termes de prise en charge pédagogique, de calendrier scolaire ou tout simplement de différence d'âge.

Bien que les élus de la liste Ensemble soient fondamentalement opposés à cette mixité des publics parce qu'elle porte en germe une remise en question du socle de valeurs de l'enseignement professionnel, mais aussi parce que l'apprentissage n'est selon nous en rien la panacée par laquelle un élève de 16 ou 17 ans trouverait une solution définitive d'insertion sociale et professionnelle, nous souhaiterions que soient apportées des réponses aux questions suivantes si le LPO doit accueillir ce public à l'avenir :

Quelles seront les filières concernées, et sur quels critères ce choix a-t-il été effectué ?

Les équipes seront-elles consultées en amont, puis informées régulièrement ?

Quelle sera l'articulation entre le recrutement des apprentis et la procédure d'affectation des élèves en formation initiale par Affelnet ?

L'information donnée aux élèves en matière de préparation à l'orientation sera-t-elle équilibrée et équitable ?

Comment sera assurée la mise en place de l'apprentissage dans les sections : l'alternance lycée/entreprise, la progression pédagogique, comment sera assuré le suivi en entreprise ?

Est-ce qu'un groupe de travail sera installé pour préparer la mise en place de l'apprentissage dans la voie professionnelle ?

Réponse de M. Fournier :

Concernant l'apprentissage, vous savez sans doute que la loi NOTRE a changé considérablement la donne. Aujourd'hui, les OPCO sont porteurs des financements. N'importe quel acteur peut aujourd'hui être porteur d'apprentissage. Le service public d'éducation s'est donné un acteur majeur, les GRETA, devenus CFA public. Ils sont, dans cet environnement concurrentiel, les seuls acteurs publics, avec les organismes du ministère de l'agriculture. Nous savons que la concurrence privée s'organise pour annihiler ce garant public. En effet, nous sommes les seuls valideurs capables de certification des diplômes publics, et nous organisons les formations en conséquence.

Il est pour moi indispensable de développer cette partie de l'enseignement ici, et ailleurs sur le territoire. Pourquoi ? D'abord, pour les niveaux 6 et 5, parce que nous avons, je vous le rappelle, 100 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif : c'est le cas, actuellement d'une quinzaine de jeunes de l'établissement en fin de troisième. Le système initial, sélectif, ne propose pas de solution. Et le système professionnel n'absorbe pas ces jeunes gens, tout particulièrement certain porteur de handicap. Si personne ne crée des supports à leur échelle, que deviennent ils ? Au delà du discours, ce sont les faits qui doivent conduire à l'action. Autre éléments, c'est la faiblesse de l'offre éducative initiale dans le supérieur, et son inadaptation. Les enseignants du supérieur ne sont pas à même de recevoir aujourd'hui certains élèves : le système est sélectif, et conduit à l'échec une grande partie des étudiants. L'égalité des territoires doit aussi répondre à notre besoin : il faut répondre à la demande, et créer des formations adaptées. C'est une réponse qui doit aussi permettre, c'est un autre enjeu, l'aménagement du territoire, la réponse de proximité pour les entreprises qui créent la richesse et l'emploi. Enfin, c'est aussi une façon de créer de l'appétence pour les formations initiales : si nous créons des formations post bac nécessitant d'avoir été en STI2D, et que les élèves de seconde le savent, nous aurons plus d'élèves en STI2D, et peut être moins d'élèves en formations générales qui n'ont pas le niveau exigé pour se confronter sereinement à PARCOURSUP.

L'apprentissage est donc un élément de palette pédagogique sur lequel nous devons jouer pour permettre notre mission de service public, et trouver des solutions pertinentes pour tous les élèves, au mieux de leurs intérêts, et du nôtre. Si nous ne nous saisissons pas de cet aspect des choses, d'autres le feront pour nous, et capteront les meilleurs à leur profit, affaiblissant un peu plus le système public, et tout particulièrement les établissements professionnels, mais également technologiques.

La mixité des publics est une donnée extrêmement mineure. Sur l'ensemble du GRETA, il ne représente que 4 apprentis. C'est très complexe à mettre en œuvre. C'est souvent une solution pour des entreprises demandant une solution particulière, avec des positionnements (diplômes en 1 an). C'est toujours particulier et dans le cadre d'une demande spécifique qu'il est difficile d'anticiper. N'importe quelle formation disposant de places vacantes peut être amenée à en recevoir. L'accord des personnels est préférentiel, d'autant que le traitement des apprentis nécessite une organisation spécifique. Mais il ne peut être réalisé que sur places vacantes, ce qui est le cas dans certaines classes de premières ou de terminales pro, et voir de T CAP.

La réponse est plus dans l'ouverture de formation spécifique avec des groupes dédiés.

5) Question de la liste Ensemble sur l'avancement des travaux et les dates de rentrée :

Nous aimerions avoir un point sur l'avancement des travaux au sein du lycée et surtout avoir une information précise quant-à l'organisation de la rentrée des élèves, celle-ci se fera-t-elle aux dates prévues ou un décalage de date est-il acté ?

M. Fournier :

Pour la rentrée, la réponse sera dans l'organisation choisie, que je vous communique :

Jeudi 2 septembre 2021

Rentrée TROISIÈME 9 HEURES - 10 heures réunion avec les parents d'élèves

BTS (9h), Classe préparatoire (8h) : début des cours deux heures après l'heure de rentrée, selon l'EDT distribué.

Rentrée Seconde (14 h), accueil interne seconde à partir de 9 heures jusqu'à 11 heures 30 : PAS ACCUEIL INTERNAT APRÈS-MIDI (étudiant début des cours deux heures après)

Vendredi 3 septembre 2021: pas de cours pour les Troisièmes et les Secondes, pour les classes post bac : cours

Première terminale Pro et générales ACCUEIL LA VEILLE DES INTERNES A PARTIR DE 16 HEURES

8 HEURES PREMIÈRES

9 HEURES LES TERMINALES

TOUT LE MONDE EST LIBÉRÉ A 12 HEURES

Lundi 6 septembre

Rentrée générale pour tous les élèves

MOTION

Les représentants des personnels du LPO Jean Moulin élus sur la liste Ensemble s'opposent à l'implantation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) tels qu'ils sont définis par la circulaire de rentrée Ecole inclusive et le vade-mecum qui la complète.

Voués à être progressivement généralisés jusqu'en 2022, les PIAL sont présentés comme la réponse institutionnelle à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap et bénéficiant d'une notification d'accompagnement humain par la MDPH, ce qui entraîne dans les établissements scolaires et dans les salles de classe un accroissement du nombre d'accompagnants (AESH).

Loin des objectifs d'améliorer l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques ou encore d'engager le chantier de la professionnalisation des accompagnants, la première vague de déploiement des PIAL s'est bien au contraire traduite par une nette dégradation des conditions de travail des AESH. Sous prétexte de « flexibilité », les accompagnants se sont vus imposer des changements fréquents d'emploi du temps, des modifications régulières de leurs contrats en cours d'année, des déplacements aléatoires entre établissements et une fragmentation intempestive des missions ; le tout dans une organisation du travail de plus en plus bureaucratique et déshumanisée.

Plus grave encore, les PIAL portent en germe une transformation radicale de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap puisqu'ils mettent en œuvre la transition d'une aide individualisée définie au plus près des besoins de chacun, vers une aide mutualisée commandée par un objectif de gestion des ressources humaines et dont on peine à comprendre l'intérêt pour la réussite des élèves. Parce qu'ils n'apportent aucun moyen ni aucune aide supplémentaire, la conséquence immédiatement perceptible de l'implantation des PIAL est d'ailleurs le plus souvent une modulation à la baisse du volume horaire d'aide humaine dont un élève est censé bénéficier individuellement d'après sa notification par la CDAPH.

Le PIAL s'impose donc comme un outil de gestion au service de la flexibilité : il n'est ni au service des élèves, ni au service d'une amélioration du métier d'AESH.

En conséquence, les représentants des personnels du LPO Jean Moulin demandent l'annulation de l'implantation d'un PIAL dans l'établissement.

Les élus de la liste Ensemble.